



Union Confédérale des Retraités Force Ouvrière
141, avenue du Maine – 75014 Paris
pbarbier@force-ouvriere.fr
<https://ucr.force-ouvriere.org/>

Comité Exécutif UCR FO 14 et 15 juin 2023

Résolution

Le Comité exécutif de l'UCR FO réuni à Paris les 14 et 15 juin réaffirme son accord avec l'orientation défendue par la Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIÈRE depuis notre dernière réunion, en particulier pour exiger le retrait de la Réforme des Retraites.

1. Contre la réforme des retraites, Force Ouvrière ne baissera pas les bras

Concernant cette réforme injuste et injustifiée, le Comité Exécutif considère que les moyens politiques utilisés par le Président de la République et son gouvernement sont antidémocratiques.

Alors que la majorité de la population et plus de 92 % des salariés sont opposés au recul de l'âge de départ et à l'allongement de la durée de cotisation, le Président de la République et son gouvernement ont utilisé toutes les ressources anti-démocratiques de la Constitution pour faire passer cette loi, sans qu'elle ne soit votée par le Parlement. Ainsi, avant même son examen à l'Assemblée, programmé le 8 juin, la PPL (projet de loi Liot) avait été vidée de sa substance et la présidente de l'Assemblée avait prévenu qu'elle déclarerait irrecevables les amendements tentant de rétablir l'article 1, supprimé.

Aussi, le Comité exécutif se félicite de la décision du bureau Confédéral de ne pas participer à la réunion multilatérale (avec patronat et syndicats) proposée mi-juin par l'Élysée, qui aimerait bien siffler la fin de partie.

Mais, pour l'UCR FO, les millions de salariés, de jeunes, de retraités, de privés d'emploi, de citoyens qui tous ensemble manifestent et mènent le combat font la preuve de leur détermination, de leur volonté de gagner le retrait de la réforme des retraites.

Avec eux, avec la Confédération FO, le Comité exécutif de l'UCR FO refuse de tourner la page.

2. Pour l'augmentation des pensions et des minimas sociaux

Pour le Comité Exécutif, les 0,8 % d'augmentation des pensions de base du régime général octroyés au 1/01/23 sont vécus comme une véritable provocation face à une inflation estimée officiellement à plus de 6 %, cette minuscule augmentation entérine de fait une nouvelle perte de pouvoir d'achat qui s'élève à plus de 7,5 % depuis le 1^{er} janvier 2017 et pèse lourdement sur le budget des retraités.

Ainsi,

- **13 %** ont recours à des associations caritatives, à des magasins de déstockage pour se nourrir.
- **49 %** renoncent à des dépenses telles que la culture, les sports et les loisirs.
- **22 %** renoncent à des soins.
- **33 %** accèdent difficilement aux transports urbains et l'écart se creuse en particulier dans les zones rurales.

Aussi, le Comité exécutif se félicite de la décision du groupe des 9 d'organiser le 15 juin 2023, dans tous les départements, des rassemblements pour exiger l'augmentation immédiate des pensions.

Pour l'UCR FO une telle initiative s'inscrit dans son combat pour faire aboutir sa plate-forme revendicative adoptée lors de ses différentes Assemblées générales, en particulier

- L'indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen,
- Le rattrapage immédiat des pertes dues à l'inflation, pertes qui s'élèvent depuis 2017 à près de 10 %
- Pas de pension inférieure au SMIC pour une carrière complète...

3. Pour la défense de la protection sociale collective

Au moment où on célèbre le 80^e anniversaire du Conseil National de la Résistance qui préconisait la mise en œuvre d'un plan complet de sécurité sociale, le Comité exécutif rappelle, avec la Confédération, que *« la cotisation n'est pas un impôt, elle ouvre et finance des droits et ne peut être affectée à telle ou telle branche au nom d'une "solidarité" interbranches. Restaurer la cotisation sociale qui n'est rien d'autre que du salaire différé, cesser les exonérations, dans une vraie politique de l'emploi et des salaires, voilà ce que FO martèle sans relâche. »*.

Le Comité Exécutif de l'UCR FO reprend à son compte la position de la Confédération qui, à l'occasion de la réunion de la commission des comptes de la sécurité sociale, a rappelé « son opposition à toutes les exonérations, de surcroît non compensées, et réitère sa demande de conditionnalité des aides publiques. (...) »

Le Comité exécutif de l'UCR FO estime que la Confédération a eu raison de voter contre la Convention d'Objectif et de Gestion (COG) de la CNAV considérant, à juste titre, que les moyens alloués étaient insuffisants.

En effet, du fait de la volonté du gouvernement de précipiter la mise en œuvre de la contre-réforme des retraites, les employés des CARSAT et des services liquidateurs des retraites se retrouvent aujourd'hui assaillis de questions légitimes par les assurés concernés, mais dans l'incapacité de les renseigner (décrets et circulaires non parus...)

Déjà en grande difficulté du fait de la contraction drastique des effectifs imposée par les gouvernements successifs, les CARSAT et les services liquidateurs des retraites seront en septembre dans une situation explosive. En effet, tous les dossiers des assurés dont le point de départ à la retraite se situe à partir du 1^{er} septembre 2023 sont actuellement bloqués et n'ont pas commencé à être étudiés, et cela à la veille des congés d'été.

L'UCR FO dénonce le projet de carte unique remplaçant la carte vitale et la carte d'identité nationale.

C'est le salariat, le chômage, etc. qui ouvrent droit à la Sécurité sociale et non la nationalité.

Après, entre autres, le prélèvement à la source de l'impôt visant la fusion entre l'impôt, la CSG, les cotisations, ce nouveau projet s'inscrit dans l'objectif d'étatisation de la sécurité sociale.

En incluant le budget de la Sécu dans celui de l'État, c'est ce dernier qui fera, par exemple, les choix d'affectation des dépenses entre la protection sociale et les crédits militaires.

Nous défendons la Sécurité sociale, son indépendance et exigeons le rétablissement de toutes ses prérogatives.

4. Proposition de loi relative à la société du bien vieillir

L'UCR FO a pris connaissance de la proposition de loi « portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir en France » présentée par les groupes parlementaires Renaissance et Horizon.

Pour le Comité exécutif, cette proposition de loi relève de la provocation : en effet, comment oser expliquer que *« bien vieillir en France, c'est vivre plus longtemps en bonne santé »* alors que le recul de l'âge de départ en retraite de 2 ans va aboutir à augmenter de façon considérable le nombre de personnes en invalidité, en arrêt maladie, en accident du travail ou en maladie professionnelle dans une situation où l'espérance de vie en bonne santé dans notre pays est en recul.

Au lieu de créer les EHPAD publics indispensables pour accueillir dans les meilleures conditions possibles les personnes âgées dépendantes, au lieu de prendre les dispositions pour embaucher, selon plusieurs rapports, les 240 000 professionnels dont les EHPAD ont besoin pour garantir un taux d'encadrement acceptable, au lieu de revaloriser les salaires et d'améliorer les conditions de travail des personnels, aussi bien dans les EHPAD que pour le maintien à domicile, la proposition de loi prône un « virage domiciliaire » alors que le secteur de l'accompagnement des personnes âgées à domicile est déjà asphyxié et qu'il faudrait créer au bas mot 100 000 nouveaux emplois pour répondre aux demandes.

Aussi, plus que jamais, l'UCR FO revendique

- Un agent par résident dans les EHPAD.
- La construction en nombre d'EHPAD publics pour faire face aux besoins liés au vieillissement de la population.
- La création de 100 000 postes pour tous les services d'aide à domicile et une amélioration de leur rémunération, de leur formation et de leurs conditions de travail pour permettre une prise en charge répondant aux besoins.

- La suppression du Reste à Charge pour les personnes concernées en EHPAD ou à domicile.

Le Comité exécutif se félicite du communiqué commun des 9 organisations de retraités qui entendent prendre toutes leurs responsabilités pour œuvrer à l'unité la plus large permettant de faire aboutir ces revendications.

5. Protection sociale complémentaire

Le Comité exécutif de l'UCR FO rappelle que, contrairement à la Sécurité sociale qui est un « monopole solidaire obligatoire », les complémentaires s'inscrivent dans un système de marché concurrentiel. Cette concurrence est aggravée du fait que les mutuelles classiques, en matière de réglementation, sont mises, par les règles « de solvabilité 2 », sur un même plan que les assurances et les institutions de prévoyance.

Le Comité exécutif constate que la solidarité intergénérationnelle est de plus en plus souvent mise à mal puisqu'aujourd'hui la quasi-totalité des complémentaires pratiquent des tarifs variant en fonction de l'âge.

C'est la raison pour laquelle l'UCR FO continuera à agir pour que soit rétabli le 100 % Sécu.

En attendant, l'UCR FO invite les retraités à la plus grande vigilance au moment de choisir une complémentaire santé. À cet effet il les invite à se procurer la brochure « Complémentaire Santé : laquelle choisir ? » éditée par FORCE OUVRIÈRE.

6. Développement de l'UCR FO

Le Comité exécutif rappelle que conformément à l'article 3 ter des statuts confédéraux, « l'UCR FO a vocation, au travers de leurs structures respectives, locales, départementales, nationales, fédérales, de rassembler tous les retraités et préretraités des secteurs privé, public et nationalisé. »

Pour le Comité Exécutif, rester syndiqué lorsqu'on est retraité, c'est reconnaître que la retraite est la continuation du salaire et que c'est au sein de l'organisation syndicale que la solidarité intergénérationnelle entre actifs et retraités peut pleinement s'exprimer.

Dans ces conditions, le Comité exécutif estime que tout doit être mis en œuvre pour préserver cette solidarité en permettant aux retraités d'occuper toute leur place, mais rien que leur place au sein de la Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIÈRE.

Le Comité exécutif de l'UCR FO invite donc toutes les structures (UDR et sections fédérales) à prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre aux adhérents FORCE OUVRIÈRE de rester dans l'organisation le moment de la retraite venu. Retraité un jour, Syndiqué toujours !

Aussi, le Comité Exécutif se félicite de la proposition du secrétaire général de la Confédération de réunir un groupe de travail chargé de faire l'état des lieux et de réfléchir aux améliorations qui pourraient être apportées en termes d'organisation dans l'intérêt de FORCE OUVRIÈRE.

Unanimité